



Delai prescription d'une facture du cable

Par **framboise700**, le **28/10/2011 à 23:00**

Bonjour,

J'ai reçu une facture de mon syndic (bénévol), a qui on réclame une facture de cable non réclamé depuis 2008 jusqu'à aujourd'hui?.

Ma question est:

Est-ce que j'ai le droit de contester cette facture que le syndic me demande?
n'y a t-il pas de delai de prescription?

A qui puis-je m'adresser?

Merci de votre reponse.

Par **mimi493**, le **28/10/2011 à 23:02**

ça doit donc être le cable collectif, donc c'est une charge de copropriété soit une prescription de 5 ans

Par **framboise700**, le **29/10/2011 à 20:21**

Oui c'est un cable collectif, merci .